



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 679-2025

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 19 Janvier 2026, le règlement suivant a été adopté : Règlement 679-2025 – intitulé « Règlement 679-2025 amendant le règlement 642-2022 afin d'actualiser la rémunération des élus municipaux ».

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 23 janvier 2026.

M. Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 23 janvier 2026 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 23 janvier 2026.

M. Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier